

Société des administrateurs et  
fonctionnaires des communes neuchâtelaises.

Procès-verbal de la 42ème assemblée générale,  
du 4 mai 1968, à Peseux.

Présidence, M.Willy Henry, de Rochefort.

Ordre du jour: 1.- Appel et verbal

2.- Rapports:

- a/ de gestion
- b/ des comptes
- c/ des vérificateurs
- d/ discussion et adoption des rapports et des comptes.

3.-Mutations:

- a/ admissions
- b/ démissions

4.- Désignation du lieu de la prochaine assemblée générale.

5.- Nomination de la commission de contrôle,

6.- Fixation de la cotisation

- a/ membres actifs fr. 15.-
- b/ membres honoraires 5.-

7.- Nomination du nouveau président (législature 1968/72)

8.- Divers.

En ouvrant la séance à 9 heures, le président Willy Henry, salue la présence de MM. Gaston Clottu, conseiller d'Etat, Vuillemin, Bertschi & Weber, conseillers communaux à Peseux, JP.Porchat, chancelier d'Etat, Camille Brand, ancien conseiller d'Etat, Paul Rognon, ancien président de la ville de Neuchâtel, Walter Christen et Tony Garnier, contrôleurs des communes et André Bueche, inspecteur au Service de l'assurance-maladie.

Il remercie aussi les autorités communales de Peseux d'avoir bien voulu accepter que nos assises se tiennent dans leurs murs et surtout dans ce magnifique bâtiment du Centre scolaire.

Des excuses sont parvenues au comité, celles de MM.Théodore Beck, Neuchâtel, Clément Girard, Le Landeron, Paul-James Gwinchard, Gorgier, Schneider Norbert, Boveresse, Suter Robert, Brot-Plamboz, Gendre Pierre, La Chaux-de-Fonds, Ischer André, La Chaux-de-Fonds, Favre William, Cortailod, Bettone Jean-Pierre, St.Blaise, et Leuba Francis, Villiers-Le Pâquier.

I. Appel et verbal. L'appel fait constater la présence de 52 membres, dont deux membres honoraires et 2 membres d'honneur, sur un effectif de 81 sociétaires.

Le Procès-verbal de la séance du 3 juin 1967 à Marin est lu par son auteur. Il est adopté sans modification.

2. Rapports. a/ de gestion. Dans son rapport présidentiel, M.Willy Henry fait un tour d'horizon sur les problèmes dont le comité a eu à s'occuper durant le dernier exercice. Le travail fut intéressant et surtout constructif, notamment en ce qui concerne les contacts avec la commission nommée pour la rationalisation des contacts Etat-communes.

Notre société compte actuellement 67 membres actifs, 12 membres honoraires et 2 membres d'honneur.

Concernant nos tractations, un critère a été admis. La marche à suivre est la suivante: chaque district présente ses remarques au comité. Ce dernier en fait part à l'Etat, puis aux autorités communales.

M.Henry est arrivé au terme de son mandat de la législature 1964/68 et souhaite un bel avenir à la Sté des administrateurs dont le comité selon le tournus sera repris par nos collègues du Val-de-Travers.

b/rapport de caisse.

Il appartient à M. André Giroud, de Bôle de présenter les comptes de l'exercice écoulé. Les recettes ont été de fr. 974.70. Les dépenses se sont montées à fr. 671.85, laissant ainsi un bénéfice de fr. 302.85. La fortune de la société se situe à fr. 2888.15 actuellement.

c/ des vérificateurs. Selon rapport du 4 mai 1968, les vérificateurs de comptes, MM. Huguenin, Auvernier et Cornu, Cortaillod se plaisent à reconnaître que lors du contrôle effectué, la comptabilité a été trouvée en ordre et proposent d'en donner décharge au caissier.

Le président met ces rapports en discussion. La parole n'étant pas demandée, on pass au vote.

Au vote à mains levées, les 3 rapports ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

### 3. Mutations.

a/ admissions. Ont présenté une demande d'admission, MM. Mathias Wirz, Colombier, Jacques Schaer, Colombier, Francis Fivaz, Les Ponts de Martel Marc Guye, La Brévine, Jean-Louis Vaucher, Valangin et Robert Sutter, Brot-Plamboz.

Ils sont acceptés à l'unanimité.

b/ démissions: MM. Arthur Racine, Colombier, Roger Benoit qui restent membres honoraires, puis MM. Robert Huguenin, La Brévine et Francis Triponez, chef des Services sociaux, Neuchâtel.

### 4. Désignation du lieu de la prochaine assemblée.

M. Tardin, Hauterive, relève qu'actuellement on parle des Jeunes Rives. Il aimerait bien qu'on parle aussi d'Hauterive et propose sa localité pour la prochaine assemblée. Il n'y a pas d'autres propositions.

Au vote, Hauterive est désigné pour 1969.

M. Henry, président, remercie M. Tardin.

### 5. Nomination de la commission de contrôle.

La prochaine assemblée devant avoir lieu dans le district de Neuchâtel, St. Blaise et Marin sont désignés en qualité de vérificateurs de comptes. Suppléant : Cressier.

### 6. Fixation des cotisations.

Sur proposition du comité, par la voix de son caissier, la cotisation de fr. 15.- est à charge des membres actifs. Pour les membres honoraires en activité fr. 5.- de cotisation. Pas de cotisation pour les membres honoraires sans activité.

Au vote, cette proposition est adoptée sans opposition.

### 7.- Nomination du nouveau président pour la législature 1968/72.

M. Eric Maire, Les Verrières propose M. Richard Jornod, administrateur communal à St. Sulpice. Il n'y a pas d'autres propositions. M. Jornod est élu par acclamations.

### 8. Divers.

M. Léon Tardin, Hauterive, fait part de son étonnement de constater dans le dernier rapport de la Caisse de pensions de l'Etat que cette dernière a fait un bénéfice de plusieurs millions et qu'un projet sera soumis prochainement au Grand Conseil pour une modification des statuts. Il aimerait savoir si le comité de la Société des administrateurs a eu l'occasion de faire part de son point de vue. En effet, il semble que nous ne soyons considérés que comme des membres tolérés et que le bénéfice à disposition sera réparti au prorata des fonctionnaires cantonaux uniquement, alors que les 333 assurés des communes et les 108 déposants se verraient exclus de cette répartition. Le comité peut-il renseigner l'assemblée sur cette affaire?

Le président Henry répond qu'il a assisté à une séance au Château il y a une année. Il serait utile que notre société ait un délégué qui représenter les assurés des communes et qui assisterait aux délibérations. MM. Luder et Benoit étaient à cette assemblée, mais il n'a jamais entendu qu'ils représentaient la Société des administrateurs. Le président formule donc la demande de nommer un représentant.

M. le conseiller d'Etat Clottu demande la parole. Il rappelle qu'il est président de la caisse. Dans la salle, on a parlé de paternalisme et il précise qu'il n'en est pas question. Les administrateurs n'ont jamais passé

comme membres de seconde cuvée. Après la fusion avec la caisse du personnel enseignant, la situation financière n'était pas brillante. Cependant, par une gestion prudente, la caisse a été rétablie sur des bases solides, preuve en est que le bénéfice actuel est de plusieurs millions. Il admet que jusqu'à ce jour, lors des délibérations au sujet des modalités de distribution des dits bénéfices, les affiliés communaux n'entraient pas en considération. Il faut donc repenser ces modalités. Après avoir demandé à M. le professeur Ernest Kaeser, conseiller mathématique de l'Office fédéral des assurances sociales, de leur adresser un rapport, les départements des Finances et de l'Instruction publique ont élaboré un projet de révision de la structure financière de la Caisse de pensions de l'Etat que le Conseil d'Etat a approuvé dans ses grandes lignes en automne dernier. Un tableau indiquant, sur la base de la situation existant le 1er janvier 1967, la mesure dans laquelle la part de chaque employeur au bénéfice technique de 9,6 millions de francs permettait de couvrir les rappels de cotisations dus sur la différence entre les traitements assurés à cette date et les traitements effectivement servis.

Devons-nous ouvrir la caisse ? Il y a des risques en raison des hauts et des bas de notre économie. Notre caisse comprend 2000 membres, ce ne serait pas le cas s'il y en avait 100.000. Un postulat a été déposé <sup>il y a</sup> un certain temps et proposant un 7% à charge de l'employé et 8% à charge de l'employeur. 9 millions seraient utilisés pour le personnel cantonal et lui assurer ainsi 10% de plus du traitement qui passerait ainsi de 95 à 105. Pour le personnel communal, le cas est actuellement en suspens.

M. Meigniez, Fontaines, estime que notre société a le droit de faire partie des délégués. Le président déclare qu'il s'informerait de façon plus précise. M. Clottu relève que la répartition des sièges est assez rigide. M. Tardin propose de nommer une commission qui sera chargée de se mettre en rapport avec l'Etat en vue de demander que notre association soit représentée. Cette proposition fait l'objet d'un vote. Elle obtient 26 voix. Elle sera formée de MM. Tardin et Jornod, qui pourront s'adjoindre un 3ème membre.

Le nouveau président, M. Richard Jornod a le plaisir de remettre la gerle traditionnelle à MM. Willy Henry et Edgar Banderet entrés dans la société en 1943. Il leur adresse ses vives félicitations. Il déclare que le Val-de-Travers fera tout son possible pour donner entière satisfaction. Ajoutons que M. Willy Henry a aussi été fêté à Rochefort pour ses 25 ans d'activité comme administrateur communal.

La séance est levée à 10 h. 1/4 et chacun se rend en car pour la visite de la Brasserie Muller et apéritif offert par cette importante maison. La direction a également versé 500.- comme participation au repas qui sera servi à l'Hôtel des 13 cantons, à Peseux, avec l'animateur "Le Loyon". L'organisation de cette assemblée a été parfaite.

Le rapporteur,

*R. Lantenschlag*

Le président,

Le secrétaire,